



Changement de titre de séjour

Par **Steph031119**, le **12/06/2017** à **10:43**

Bonjour

À l'issue de mon pacs avec une française j'ai reçu un récépissé de 3 mois puis un titre de séjour d'un an qui va bientôt se périmé (j'ai déjà pris rdv pour renouveler) .mais par la suite avec cette avec cette même femme on a eu un enfant (donc je suis parent d'enfant français) . Ma question est de savoir s'il est mieux pour moi d'aller à la Prefecture demander un changement c'est dire que mon titre de séjour soit plutôt parent d'enfant français. Est ce mieux de reste avec mon titre de séjour issue du pacs ou de changer pour parent d'enfant français.

Merci